



Le P'tit journal

Bulletin d'informations de la commune d'Heiltz le Maurupt - Juillet 2014 - N°9



Site Municipal www.heiltz-le-maurupt.fr

Édito du Maire

Voici notre nouvelle équipe constituée. Notre travail sera un travail de groupe au sein duquel chacun devra se sentir concerné.

Nous nous devons d'œuvrer dans le sens de l'intérêt général et du bien commun, ceux qui n'ont pas souhaité repartir dans l'aventure nous ont ouvert la voie que nous allons poursuivre.

Fédérer est compliqué, un leurre, peut-être mais, nous ferons de notre mieux. Cette équipe est majoritairement soudée, participative et ouverte au débat, même contradictoire.

Le mandat qui débute sera plus que jamais celui de la responsabilité et de l'exigence, notre défi sera de répondre aux besoins tout en limitant, par une gestion rigoureuse, les dépenses de la collectivité en raison de la baisse considérable et sans précédents des concours de l'état dans les trois prochaines années. Cette baisse drastique de nos moyens aura des conséquences sur la qualité des services rendus à la population et souvent, les plus indispensables.

Deux dossiers des plus épineux sont enfin clôturés.

L'école, d'abord, une bien longue gestation et un accouchement difficile, pour un projet cher au cœur de Jacky MUNEUX qui a enfin abouti, après tant d'années.

Depuis le 10 mars dernier, les enfants des sept communes qui constituaient la Communauté de Communes des Trois Rivières évoluent en cet établissement clair, moderne, spacieux et évolutif doté des meilleurs équipements.

Toutefois difficile de mettre en place la réforme des rythmes scolaires pour la rentrée prochaine, difficile d'appréhender les projets d'organisation des activités périscolaires au sein de la Communauté de Communes des Côtes de Champagne et Saulx qui souhaite l'harmonisation des dépenses concernant les cinq groupes scolaires. Certes, les budgets sont étriqués, l'heure est aux économies mais il serait regrettable que les contraintes budgétaires impactent l'éducation et le bien-être de nos enfants.

Le projet proposé par Linda MAURET est solide et digne du plus grand intérêt, je l'ai fermement soutenu en commission, il a de bonnes chances d'aboutir.

On ne peut parler d'école sans rendre hommage aux enseignants, souligner leur volonté sans faille à travailler à l'avenir de nos enfants, nous avons ici cette chance d'avoir une équipe particulièrement dynamique et consciencieuse.

Un bémol, et non des moindres, la sécurité aux abords du groupe scolaire ! Nous avons réfléchi sur le sujet et sommes en train de finaliser un projet, dès la rentrée les structures devraient être mises en place.

La boulangerie a enfin réussi à renaître des ses cendres !

Il convient à cet égard de souligner le travail phénoménal de Michel BAILLY qui a bataillé sans relâche, allant de déconvenues en déconvenues avant d'avoir la satisfaction de voir enfin ce commerce revivre.

Il faut remercier Pierre Petit qui a assuré la vente du pain durant ces longs mois au prix de bien des désagréments, en particulier la disparition de son camion, et les bénévoles qui ont essayé de maintenir la clientèle en tournée, Monsieur FEVRE pour le prêt de son camion.

Le 13 juin, Eric et Sandrine ROUILLON, locataires-gérants, nous ont accueillis pour nous faire découvrir les locaux et déguster leurs produits.



Le 16 juin, la Fée Baguette a ouvert ses portes, un magasin transformé de manière pragmatique et intelligente, avec beaucoup de goût, des produits de qualité alliés à la qualité du service à la clientèle, j'ai confiance en la relance commerciale de notre défunte boulangerie, un commerce ô combien essentiel au sein d'un village.

Pour terminer, je tiens à souligner le travail remarquable de Christian Munaux qui se charge du site internet de la commune. Qu'il en soit félicité et remercié !

Très bel été à toutes et à tous !

Claudine Dubéchet

Site Municipal www.heiltz-le-maurupt.fr

Depuis 2006, l'année où fut récompensée la commune d'Heiltz-le-Maurupt pour son site communal, avec une «@» par le Ministre délégué à la Recherche et aux Nouvelles technologies Claudie Hergnerais, la CC des 3 rivières a fait beaucoup de progrès en terme de débit internet, puisque celle-ci a mise en place la fibre optique entre Pargny-surSaulx et notre village. Les débits ont considérablement augmentés dans les villages alentours, pointant même à 18/20 mégas. Cela a eu l'avantage aussi de mettre en place l'ADSL à Villers-le-Sec.

Le site communal est visible par tous et en particulier le Brésil, coupe du monde oblige, avec quelques connections depuis la terre du football au mois de mai et juin 2014.

Pour augmenter encore plus l'audience et renouveler l'intérêt du site (2120 visites uniques au mois de mai 2014), nous avons

| Country | Pages |
|--------------------------|-------|
| France | 1,947 |
| Network | 314 |
| Unknown (code IP) | 308 |
| European Union | 163 |
| Commercial | 88 |
| Germany | 65 |
| Suède | 10 |
| Brésil | 6 |
| Suisse | 3 |
| Espagne | 2 |
| Belgique | 2 |
| Russian Federation | 1 |
| Côte d'Ivoire | 1 |
| United States of America | 1 |
| Non-Profit Organisations | 1 |
| Montenegro | 1 |
| Poland | 1 |

Source : JAWStats Website Statistics

demandé aux associations du village, d'être contributeur ou contributrice du site afin que leurs actualités soient diffusées sur le net de leur propre initiative. Ce qui va être fait dans les mois à venir.

Nous commencerons avec l'association ASLA avec une première cession à la Mairie par une petite formation du logiciel, pour la mise en ligne de leurs actualités.

Depuis février 2011, 31768 visiteurs ont été sur le site du village www.heiltz-le-maurupt.fr (audience au 14/06/2014).

Le site internet d'Heiltz-le-Maurupt est mise à jour quotidiennement. Des questions sur la Commune, sur le Site, sur les Associations, contacter la Mairie au : 03 26 73 19 37

Mail : mairie@heiltz-le-maurupt.fr

Tissu associatif

L'ASLA

Pour bien débiter l'été 2014 L'ASLA vous propose son incontournable centre de loisirs. Celui ci à ouvert ces portes le 7 Juillet dernier avec un effectif global d'une cinquantaine d'enfants. De nombreuses activités sont prévues pour leur faire passer un été de folie : bowling, paint-ball, piscine et encore bien d'autres...

Ensemble ils feront preuve d'imagination pour vous proposer un spectacle surprenant qui marquera la fin de cette belle aventure le 2 août prochain. Et oui malheureusement, toutes les bonnes choses ont une fin...

Une fois les chemins de l'école repris, nous vous proposons également de chausser vos ballerines pour venir faire quelques

pas de danse en compagnie de Gaëlle Belloti. Les cours reprendront en septembre ; les dates d'inscriptions restent à définir.

Petits et Grands : on vous attend !

Puis soufflera le vent d'hiver, saison propice pour rentrer se mettre au chaud et préparer ensemble le «Téléthon» qui se déroulera début Décembre. Comme chaque année, nous comptons sur la forte participation de chacune des associations du village sans laquelle, nous ne pourrions apporter notre pierre à l'édifice.

D'autres manifestations vous seront également proposées au cours de l'année alors tous à vos agendas !



COMITÉ DES FÊTES

Quelques dates à retenir pour l'année 2014 :



- 14 juin 2014, concours de pétanque sur la place de la Mairie à partir de 13h 30 pour les inscriptions
- 14 juillet 2014, après-midi au terrain des sports, jeux pour les enfants du village.
- 28 septembre 2014, fête patronale de la saint Maurice. 15 h 30 danse country, et de 17 à 21 bal et apéritif
- 31 octobre 2014, soirée Halloween pour les enfants avec bal pour tous
- 9 novembre 2014, Loto à la salle des fêtes à 14 heures.
- 31 décembre 2014, réveillon de la Saint Sylvestre avec repas dansant à la salle des fêtes.

Civisme

Lutte contre les bruits de voisinage :

Afin de protéger santé et tranquillité publiques, tout bruit gênant causé sans nécessité ou dû à un défaut de précaution est interdit, de jour comme de nuit.

Sur les voies publiques, les voies privées accessibles au public et dans les lieux publics, sont interdits les bruits gênants par leur intensité, leur durée, leur caractère agressif ou répétitif quelle qu'en soit leur provenance, tels ceux produits par :

- Les publicités par cris ou par chants,
- L'emploi d'appareils et de dispositifs de diffusion sonore tels que les haut-parleurs,
- Le déclenchement d'appareils d'alarme ne sera pas poursuivi s'il résulte d'une tentative d'effraction),
- L'usage de pétards, pièces d'artifices ou objets et dispositifs bruyants similaires,
- Les réparations ou les réglages de moteur, quelle qu'en soit la puissance. Toutefois, une réparation de courte durée permettant la remise en service d'un véhicule immobilisé par une avarie fortuite en cours de circulation est tolérée,
- La manipulation, le chargement ou le déchargement de matériaux, matériels, denrées ou objets quelconques, ainsi que les dispositifs ou engins utilisés pour ces opérations,
- Les bruits gênants provoqués par des commerces ambulants utilisant des appareils de ventilation, de réfrigération, de production d'énergie,
- Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés à l'aide d'outils bruyants (tondeuses, tronçonneuses, bétonnières, perceuses, motopompes, blancs de scie, etc.) sont uniquement autorisés aux horaires suivants :

- jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30
- les samedis de 9h à 12h et de 14h30 à 19h
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

Il est interdit de brûler des déchets même ceux du jardin.

Les peines encourues en cas d'infraction aux dispositions de ces arrêtés sont des contraventions de 3e classe pouvant aller jusqu'à 450€

Que signifie «Nul n'est censé ignorer la loi»

(Certes un sujet, que beaucoup de monde oublie)

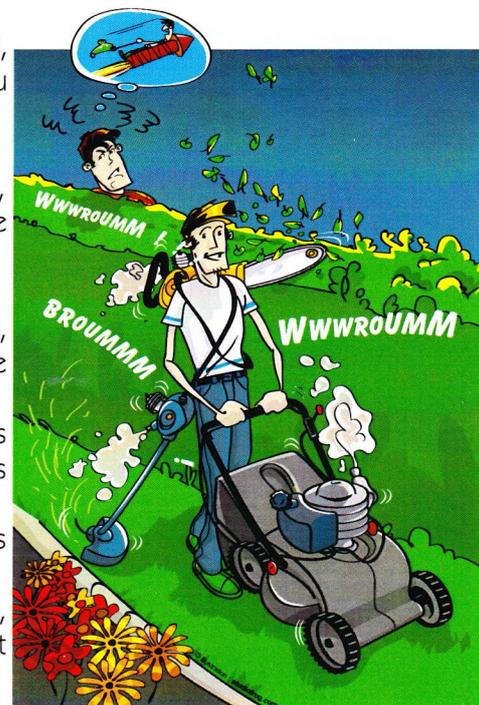
Ce célèbre adage ne signifie pas que tout citoyen est censé connaître l'ensemble des textes législatifs et réglementaires (décrets, circulaires...) existant dans l'ordre juridique français. Avec 8 000 lois et plus de 110 000 décrets en vigueur, le plus studieux des juristes ne relèverait pas un tel défi...

Cet adage représente en fait une fiction juridique, c'est-à-dire un principe dont on sait la réalisation impossible, mais qui est nécessaire au fonctionnement de l'ordre juridique. Ici, la fiction est évidente : personne ne peut connaître l'ensemble des lois. Mais dans le même temps, cette fiction est éminemment nécessaire. En effet, si elle n'existait pas, il suffirait à toute personne poursuivie sur le fondement d'une loi d'invoquer (et même de prouver) son ignorance du texte en cause pour échapper à toute sanction. On comprend que les règles perdraient toute efficacité devant la facilité avec laquelle on pourrait se soustraire à leur application.

Toutefois, aujourd'hui, cet adage est fréquemment évoqué pour regretter l'absence de sécurité juridique à laquelle sont confrontés les citoyens. Les causes en sont multiples : existence de règles posées par la jurisprudence (qui est d'un accès difficile et dont la lecture n'est pas évidente pour un non initié), multiplication des normes aussi bien au niveau national qu'au niveau de l'Union européenne, rédaction déficiente des textes normatifs...

Le Conseil constitutionnel, conscient de ce problème, a dans une décision de 1999 créé un nouvel objectif de valeur constitutionnelle : l'accessibilité et l'intelligibilité de la loi. C'est pourquoi l'information publique a été développée notamment avec le portail de l'administration française, www.service-public.fr, et la mise en place d'une édition électronique du Journal officiel, prévue par l'ordonnance du 20 février 2004 et effective depuis le 1er juin 2004.

Source : <http://www.vie-publique.fr>



Histoire



Mr Kelly

Vendredi 30 mai 2014, 91 ans, Denis Kelly, ancien aviateur Australien de la seconde guerre mondiale, venu de l'autre côté de la planète, se recueillir sur la tombe d'un de ses camarades au cimetière d'Heiltz-le-Maurupt.

Il s'est excusé auprès de son ami de ne pas avoir pu tenir sa promesse de le ramener en Australie et a également remercié les gens du village qui à l'époque avaient pris de grands risques pour sauver sa propre vie.

Puis il s'est rendu à la Mairie du village, accompagné de son fils, et a retracé son parcours lors de sa venue dans la Marne pendant la seconde guerre mondiale.

Intenses instants d'émotions et de recueillement.

Un reportage a été diffusé le 05 juin 2014 sur la chaîne nationale australienne ABC dans le cadre du D. Day

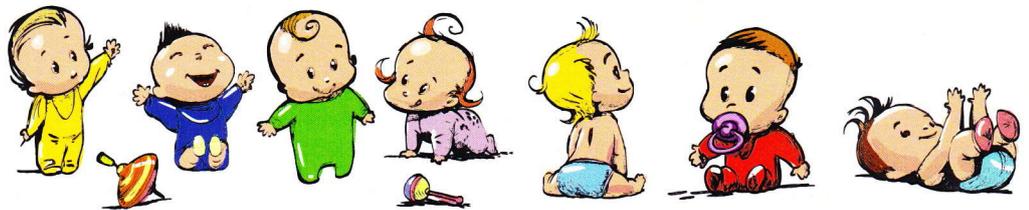
Reportage de la chaîne Australienne ABC (flashez le QR code)
Également disponible sur le site www.heiltz-le-maurupt.fr



Nouvelles pousses

Naissances fin 2013 et début 2014:

- DESHAYES Sacha le 31/12/2013
- FIEVET Maxime le 23/02/2014
- BAILLY Léa le 27 /05/2014
- MUNEAUX Milan le 11/06/2014



En cette fin d'année scolaire bon nombre de jeunes ont dû se présenter à des examens ou à des concours félicitations à celles et ceux qui ont été admis, bon courage pour la suite.

